

Les Conférences Nationales Thématiques

Les conférences nationales thématiques ont associé au Grand Débat National les organisations syndicales et patronales, les associations d'élus et les principales associations représentatives de la société civile.

Organisées les 11 et 13 mars, elles se sont fondées sur les contributions et les propositions des participants. Ils ont collectivement désigné les sujets prioritaires sur lesquels ils souhaitent travailler ensemble.

Répartis en groupe de travail, les différents participants ont, sur chaque sujet, débattu pendant plusieurs heures afin de faire émerger les points de consensus et de dissensus sur les quatre grands thèmes du grand débat. Ces fiches sont le relevé de ces échanges et n'ont pas fait l'objet d'une réécriture par les participants.



Conférence Nationale Thématique
« Organisation de l'Etat »
13 mars 2019

Fiche de restitution du thème :
Garantir un accès à la mobilité durable et solidaire

Rapporteur : **John BILLARD** (Association des Maires Ruraux de France)

Animateur : **Hélène GARNER** (France Stratégie)

Secrétaire de séance : **Sarah NOUGAOUI** (Eurogroup Consulting)

Participants :

Organisations (par ordre alphabétique)

Association des Maires de France

Association des Maires Ruraux de France

Familles Rurales

Fédération des Usagers de la Bicyclette

FNSEA

Réseau Action Climat

Union des Entreprises de Proximité

Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale

Thème :

Le groupe souhaite redéfinir la thématique, la proposition du groupe : « Garantir un accès à la mobilité durable et solidaire ».

Pour le groupe il est important de rajouter la notion de durabilité dans cette thématique.

Pour le groupe, il faut étudier dans ce thème les différents modes de transport.

Pour le groupe, il faut ajouter la notion de « solidarité ».

Principaux enjeux

Points de consensus :

Garantir un accès à la mobilité pour tous les citoyens et qui soit durable.

Constat : une inégalité sociale et territoriale en matière d'accès à la mobilité.

Pour le groupe, il est nécessaire de permettre à tous les citoyens (apprentis, personnes âgées, personnes en situation de handicap, étudiants, salariés, ...) de pouvoir se déplacer pour tous leurs besoins essentiels.

Pour le groupe, il est nécessaire d'offrir à tous les citoyens un accès à l'information sur leurs différentes possibilités en matière de mobilité (route, train, autopartage, ...).

Pour le groupe, la mobilité est un enjeu fort pour les territoires car elle favorise le dynamisme et notamment le dynamisme économique des territoires ruraux.

Principales propositions

1. Respecter les engagements pris par l'Etat et assurer l'application des lois votées

Points de consensus :

Assurer l'application des lois et la publication des décrets.

Pour exemple : demander au gouvernement de fournir le schéma national du réseau ferré qui est attendu. Ce schéma fixe les orientations de l'État concernant les services de transport ferroviaire de voyageurs.

2. Conforter le transport d'utilité sociale

Points de consensus :

Pour les publics fragiles, il faut garantir un accès à la mobilité grâce aux transports à la demande (transports organisés par les collectivités territoriales tels que le vélo en libre services, le bus, ou le taxi à la demande).

Points de dissensus :

Pour certains, le transport à la demande ne répond pas aux critères de mobilité durable.

3. Promouvoir les modalités de transport durable

Points de consensus :

Promouvoir le covoiturage et l'autopartage. Développer l'usage du vélo.

Pour ce faire, l'état doit accompagner les collectivités territoriales pour assurer la création et l'entretien des infrastructures nécessaires, notamment ferroviaires et routières.

Par ailleurs, il est important de s'assurer que toutes les conditions nécessaires soient remplies pour le développement des modes de transport durables tels que le vélo ou la voiture électrique (bornes de recharge, ...).

Points de dissensus :

Pour certains, il faut agir différemment entre les zones rurales et les villes. Il faut notamment commencer par développer le vélo et le vélo électrique dans les villes en priorité.

4. Réduire les mobilités inutiles en favorisant le télétravail

Points de consensus :

Pour le groupe, il faut favoriser le télétravail et réduire les temps de transport domicile-travail (enjeux écologiques et de santé).

4. Favoriser un urbanisme de proximité

Points de consensus :

Pour le groupe, il est nécessaire de favoriser un urbanisme de proximité qui permettra de réduire les déplacements des citoyens (rapprocher les services publics des usagers).

5. Assurer l'articulation entre les différents modes de transport

Points de consensus :

Pour le groupe, l'état doit assurer l'articulation entre les différents modes de transport et permettre aux citoyens de combiner facilement plusieurs modes de transport pour se rendre d'un lieu A à un lieu B.

6. Réouvrir les lignes ferroviaires et rétablir l'ensemble des dessertes

Points de consensus :

Pour le groupe, il y a un enjeu fort de réouvrir certaines lignes ferroviaires et de rétablir sur certaines lignes l'ensemble des dessertes.

Conférence Nationale Thématique
« Organisation de l'Etat »
13 mars 2019

Fiche de restitution du thème :
Faire évoluer les liens entre les territoires

Rapporteur : **Eric THUILLEZ** (Pacte Civique)

Animateur : **Gilles BON MAURY** (France Stratégie)

Secrétaire de séance : **Fanny CHAUVEAU** (Eurogroup Consulting)

Participants :

Association des Maires Ruraux de France

Association des Petites Villes de France

CFDT

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

Fédération Nationale des Associations de l'Aide Familiale Populaire

Fédération Syndicale Unitaire

Ligue de l'enseignement

Pacte Civique

Union Nationale des Syndicats Autonomes

Thème :

Faire évoluer les liens entre les territoires

Principaux enjeux

Points de consensus :

1. Relations entre collectivités et intercommunalités

La représentativité des territoires qui composent les intercommunalités est basée sur la démographie. Les dépenses d'investissement des intercommunalités (par exemple, projets de rénovation de voirie) sont souvent dispersées en fonction du nombre d'habitants de chacune des communes qui les composent. Cette clé de répartition basée sur la démographie peut conduire à une mauvaise allocation des moyens, et un mauvais usage de l'argent public.

La question de la légitimité démocratique des intercommunalités – dont les responsables ne sont pas élus dans le cadre d'un scrutin spécifique – est soulevée. La distance entre les administrés et les intercommunalités peut nourrir le sentiment de dépossession du citoyen.

Les politiques publiques portées par les intercommunalités ne mobilisent qu'exceptionnellement un réel débat public. Les projets font souvent l'objet d'une enquête publique formelle qui ne mobilise pas réellement les acteurs du territoire.

Les citoyens et les agents partagent le sentiment que les territoires et les collectivités sont inégaux, que leurs territoires et leurs collectivités sont en concurrence.

La visibilité des compétences et des responsabilités reste un enjeu majeur de démocratie. Les usagers ne semblent plus comprendre qui fait quoi dans le mille-feuilles des collectivités.

Les nouvelles lois relatives aux compétences des collectivités (NOTRE et MAPTAM) ont été mises en œuvre selon une démarche trop peu participative et trop centralisée. Leur application a rigidifié les coopérations entre collectivités. Il faudrait maintenant « redonner de l'air » aux acteurs.

2. Réforme du Parlement

Le groupe de travail n'a pas pu consacrer un temps suffisant pour traiter la question de la réforme du Parlement autant qu'elle l'aurait nécessité.

Plusieurs participants ont évoqué la faible visibilité des enjeux traités par le Sénat et par le Conseil économique, social et environnemental.

Principales propositions

1. Repenser les relations entre communes membres d'un EPCI

Points de consensus :

Propositions :

- Un participant a évoqué une réforme de la représentation des élus dans les EPCI qui s'articulerait autour d'autres critères que la démographie (par exemple, la surface des territoires pourrait être prise en compte).
- Il est proposé de privilégier les dispositifs qui placent les élus dans des situations de coopération, et non de compétition, notamment pour apaiser les relations entre les villes centre et les périphéries.
- Dans le contexte de la mise en œuvre des lois NOTRE et MAPTAM, il importe de laisser le temps à la négociation, de favoriser la transparence et le débat avec les citoyens.

2. Envisager d'autres modes de représentation nationale

Points de consensus :

Les participants soulignent la nécessité de travailler à la rénovation des instances nationales de concertation et de représentation.

Points de dissensus :

Les propositions portant sur la réforme du Sénat et/ou du CESE n'ont pas recueilli le consensus parmi les membres du groupe.

Ont été évoqués, sans recueillir de consensus, les propositions suivantes :

- la transformation du Sénat en une deuxième chambre représentant les territoires et la société civile ;
- l'élargissement du collège électoral des sénateurs à tous les conseillers municipaux de France.

Conférence Nationale Thématique
« Organisation de l'Etat »
du 13 mars 2019

Fiche de restitution du thème :
Promouvoir l'éducation et la formation

Rapporteur : **Raphael DEGREMONT** (Fédération des Associations Générales Etudiantes)

Animateur : **Audrey CZESZYNSKI** (Eurogroup Consulting)

Secrétaire de séance : **Denis CRISTOPHE** (France Stratégie)

Participants :

Fédération des Associations Générales Etudiantes

Fédération des Acteurs de la Solidarité

Union Nationale des Associations Familiales

Union Nationale des Etudiants de France

Union Nationale des Syndicats Autonomes

Régions de France

Périmètre du thème

- Garantir un service public pour la formation (initiale et continue) tout au long de la vie et identifier les dispositifs notamment publics correspondants
- Renforcer de manière réactive le lien entre la formation et l'emploi et avec l'ancrage territorial
- Assurer une formation continue permettant une promotion et une mobilité des travailleurs

Certains participants ont souhaité inclure dans le périmètre la formation des enseignants (non abordée en séance)

Situation actuelle et principaux enjeux qui en découlent

Points de consensus :

- Il manque une articulation claire entre les dispositifs de formation initiale et continue
 - 1. Formation initiale**
 - Il est constaté un manque de lisibilité, au niveau du marché de l'emploi et pour les jeunes, des compétences fournies par des formations initiales très diverses
 - Le coût de certaines formations initiales, qui sont reconnues de qualité en France et à l'étranger, est trop élevé
 - Certaines formations assurées actuellement ne permettent pas de trouver un emploi
 - 2. Formations continues et apprentissage**
 - Le mode de pilotage des formations continues n'est pas précisément défini ce qui entraîne une lenteur dans la mise en œuvre
 - Des formations initiales et professionnelles sont écartées du secteur public (design...)

Principales propositions

Points de consensus :

- Les participants s'accordent sur le fait d'assurer la quasi-gratuité des frais d'inscription à l'enseignement supérieur en gelant les frais d'inscription quelle que soit la nationalité des étudiants sans différenciation
- Des participants souhaitent développer l'éducation à l'environnement et à la nature définie dans le cadre d'une politique nationale
- Cette formation à l'environnement, comme dans d'autres domaines, pourrait être exercée par l'éducation nationale ainsi que l'éducation populaire ou l'éducation par les pairs. Ceci implique de redéfinir le financement, l'accès et la visibilité de ces dispositifs complémentaires à l'éducation nationale
- Les participants soulignent l'intérêt d'évaluer le coût et l'impact de la politique de financement public de l'enseignement privé dans le contexte de l'extension de la scolarité obligatoire dès 3 ans

Points de dissensus :

- Certaines personnes proposent un pilotage de la politique de formation continue au niveau de la région. Ceci permettrait une meilleure adéquation entre l'offre de formation et les besoins des demandeurs d'emploi. Il faudrait associer à ce transfert celui de l'autorité de gestion sur l'enveloppe territoriale du FSE. D'autres participants sont opposés à cette proposition ou redoutent que ce pilotage par les régions ne permette plus de pouvoir assurer une politique homogène. Ils craignent également que ceci constitue un frein à la mobilité et à l'égalité entre les territoires. Il ne pourrait s'agir d'un transfert de compétence. Sa mise en œuvre ne pourrait intervenir que dans une optique de conventionnements entre la région, les autres acteurs régionaux et Pôle Emploi

Point en discussion :

Des participants souhaitent garantir un service public pour la formation initiale et continue tout au long de la vie. Plusieurs suggestions sont émises : création d'une structure publique dédiée, coordination des institutions publiques existantes, afin de répondre aux besoins des salariés, définition d'une politique de formation initiale et continue tout au long de la vie

Conférence Nationale Thématique
« Organisation de l'Etat et des services publics »
13 mars 2019

Fiche de restitution du thème :
**Associer davantage les acteurs du territoire à l'élaboration et à la mise
en œuvre des politiques publiques.**

Rapporteur : **Sandrine BELIER** (Humanité et Biodiversité) ; **Jocelyne CABANAL** (CFDT)

Animateur : **Gautier MAIGNE** (France Stratégie)

Secrétaire de séance : **Pauline BOUQUART** (Eurogroup Consulting)

Participants :

Assemblée des Communautés de France

CFDT

Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire

France Nature Environnement

Humanité et Biodiversité

Mouvement associatif

Secours Catholique

Union Des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire

WWF

Thème :

Associer davantage les acteurs du territoire à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques.

Principaux enjeux

Points de consensus :

Constat sur l'existant :

- Travail en silo, verticalité dans la prise de décision et mise en œuvre de politiques publiques, besoin de transversalité ;
- Insuffisante anticipation des politiques publiques et de leurs effets sociaux et territoriaux ;
- Insuffisante marge de manœuvre des initiatives locales.

Enjeux :

- Associer l'ensemble des acteurs concernés (y compris les usagers et les travailleurs en charge du service) à la construction des politiques publiques mais aussi à leur suivi et leur évaluation au niveau national et territorial ;
- Davantage prendre en compte les réalités territoriales dans la définition des orientations nationales et anticiper leur impact environnemental et territorial ;
- Trouver un équilibre entre le cadrage national et la marge de manœuvre/d'adaptation au niveau local (moyens et expertise d'usages)
- Responsabiliser les collectivités territoriales pour stimuler les acteurs locaux et citoyens et définir les modalités de la co-construction selon l'échelle de consultation régionale/nationale.

Points de dissensus :

- Bien qu'il ait été reconnu par tous comme utile et que plusieurs membres du groupe aient souhaité qu'il se développe en France, le recours à l'expérimentation des politiques publiques a été débattu, les participants s'interrogent sur différents aspects :
 - La difficulté de capitaliser et d'aboutir (exemple cité de la santé) ; risque que l'expérimentation soit « instrumentalisée » par les décideurs nationaux ; la difficulté à essaimer sur tout le territoire des expérimentations locales qui ont réussi.

- L'implication des parties prenantes a également suscité le débat, notamment sur l'association des citoyens ou usagers directement ou par le biais des corps intermédiaires qui les représentent.
- Le troisième point de débat a porté sur le terme de « codécision », plusieurs membres du groupe considérant que la décision devait revenir aux responsables élus, à la fois pour des questions de légitimité démocratique et de responsabilité politique et juridique.

Principales propositions

1. Développer les contractualisations entre l'Etat et les territoires et entre chaque niveau territorial

Points de consensus :

- Tenir compte des spécificités locales pour adapter les moyens et les inscrire dans la durée ;
- Davantage stabiliser les politiques, engager à la fois le territoire et l'Etat ;
- Décloisonner les acteurs (par exemple faire travailler les intercommunalités ensemble) pour mieux répondre aux besoins locaux ;
- Contractualiser sur les objectifs, les résultats et laisser des marges de manœuvre sur les moyens ;
- Mener des expérimentations et les inscrire sur le long terme.

2. Elaborer des mécanismes favorisant la co-construction avec les parties prenantes

Points de consensus :

- Cette méthodologie doit permettre de représenter l'ensemble des populations (notamment en situation de pauvreté) et parties prenantes associer tous les acteurs sur la mise en œuvre de ces politiques, dont les travailleurs en charge de ces politiques ;
- Cela suppose d'accorder tous les moyens financiers nécessaires à cette co-construction, d'en définir les modalités d'animation et d'accompagner les acteurs chargés de sa mise en œuvre ; cela suppose également de modifier la culture des décideurs politiques et administratifs par la formation, la responsabilisation et la valorisation de ces aspects dans leur évaluation.
- Développer la représentation des usagers, voire la création d'un comité des usagers (CCAS/CIAS).

- Renforcer la communication auprès des acteurs :
- Échange de bonnes pratiques, sous forme d'un « SAV » aux citoyens ;
- Partage au niveau local ou régional => valoriser les succès d'expériences par le biais des médias ;

3. Développer des budgets participatifs à toutes les échelles

Points de consensus :

- Le développement de budgets participatifs ne peut être généralisé à toutes les politiques publiques, mais il doit être envisagé plus systématiquement ;
- Cela permet d'assurer la transparence de l'information et favoriser l'implication des citoyens ;

4. Développer des budgets participatifs à toutes les échelles

Points de consensus :

- Le développement de budgets participatifs ne peut être généralisé à toutes les politiques publiques, mais il doit être envisagé plus systématiquement ;
- Cela permet d'assurer la transparence de l'information et favoriser l'implication des citoyens ;

5. Clarifier et permettre des engagements des parties prenantes au niveau territorial

Points de consensus :

- La création d'espaces pour favoriser l'engagement et la responsabilisation des acteurs (par thématique, etc.) permettrait d'accompagner la mise en œuvre de la politique publique auprès des acteurs locaux ;
- Les collectivités territoriales ont une responsabilité forte dans la formalisation de cet engagement :
 - Manifestation de la construction commune, d'une dynamique d'engagement, contractualisation

Points de dissensus :

- Pour certains membres, cette démarche n'apporte pas de garantie sur la mobilisation effective des acteurs comme le montre l'exemple d'autres politiques publiques où elle existe (formation, ...).

6. Favoriser le recours aux acteurs locaux dans la mise en œuvre des politiques publiques (DSP, commandes publiques, ...)

- L'idée étant de privilégier les acteurs de territoires ayant une connaissance fine des

usagers afin de créer de l'emploi localement.

Conférence Nationale Thématique
« Organisation de l'Etat »
du 13 mars 2019

Fiche de restitution du thème :
Créer de nouveaux droits sociaux

Rapporteur : **Raphael DEGREMONT** (Fédération des Associations Générales Etudiantes)

Animateur : **Audrey CZESZYNSKI** (Eurogroup Consulting)

Secrétaire de séance : **Denis CRISTOPHE** (France Stratégie)

Participants :

Fédération des Associations Générales Etudiantes

Fédération des Acteurs de la Solidarité

Union Nationale des Associations Familiales

Union Nationale des Etudiants de France

Union Nationale des Syndicats Autonomes

Régions de France

Périmètre du thème

- Accueil de la petite enfance
- Protection sociale des jeunes dont la Garantie Jeunes universelle
- Droit universel pour faire face à la perte d'autonomie
- Accessibilité et simplification des minimas sociaux
- Accessibilité aux soins pour les personnes en situation de précarité

Situation actuelle et principaux enjeux qui en découlent

Points de consensus :

Sur l'accueil de la petite enfance :

- Il existe des dispositifs d'aide mais ils sont considérés comme complexes et divers selon les territoires. Cette disparité entraîne un manque de lisibilité des dispositifs d'accueil des jeunes enfants
- Les dispositifs de garde des enfants sont insuffisants et mal répartis. L'échelon municipal n'est plus adapté. A ce jour, la compétence de l'accueil des jeunes enfants n'est pas portée par un organisme

Sur l'accès aux minimas sociaux et aux soins pour les personnes en situation de précarité :

- Les taux de non-recours aux aides sont importants
- Les dispositifs ne sont pas toujours lisibles

Principales propositions

1.

L'évolution du dispositif d'accueil des jeunes enfants paraît nécessaire pour assurer l'égalité professionnelle femmes/hommes. Certains participants proposent la création d'un service public prenant en charge la petite enfance, notamment dans les quartiers en difficulté. Ce service permettrait également de soutenir les assistantes maternelles, souvent « non encadrées » et esseulées.

2.

Certains participants, dans un souci d'urgence, recommandent la mise en place d'un droit

opposable à l'accueil des jeunes enfants, dont la compétence territoriale reste à définir. Des points de vigilance sont identifiés :

- Identification du responsable de la procédure
- Judiciarisation des procédures d'accueil de la petite enfance et donc définition des sanctions à l'encontre d'institutions publiques.

Il faudra en tout état de cause rester vigilant au niveau des dotations versées aux institutions compétentes

3-

Le constat de la disparité et de la non-visibilité des aides aux jeunes fait consensus.

Certains participants recommandent la mise en place d'une Garantie Jeunes universelle permettant un accompagnement individualisé et une allocation fusionnant les aides sociales existantes, en fonction des ressources du jeune. D'autres, partant du même constat, préconisent la création d'une nouvelle aide, l'allocation d'autonomie, financée par l'impôt, pour tous les étudiants de moins de 26 ans

4-

Des propositions ont été émises par certains participants :

- Assurer l'automatisme des droits de versement des minima sociaux, avec un a priori de confiance envers les bénéficiaires, droit de régularisation en cas d'erreur et, en cas de contrôle, le maintien du versement des prestations
- Envisager l'automatisation de l'accès à la protection universelle de maladie pour les bénéficiaires du RSA et la fusion de la protection maladie avec l'aide médicale d'Etat
- Réaliser une campagne nationale de prévention et de formation des professionnels de santé contre le refus de soins
- Instaurer un droit universel porté par un socle de solidarité nationale et financé en conséquence pour faire face au risque de perte d'autonomie

Conférence Nationale Thématique
« Organisation de l'Etat et des Services Publics »
13 mars 2019

Fiche de restitution du thème :
Prendre en compte les impacts sociaux et environnementaux dans la
mesure de la performance des politiques publiques

Rapporteur : **Samuel LERE** (Fondation pour la Nature et l'Homme)

Animatrice : **Aurélie SIMARD** (Eurogroup Consulting)

Secrétaire de séance : **Jean COLARD** (France Stratégie)

Participants :

ATD Quart Monde

FNSEA

Fondation Nicolas Hulot

France Urbaine

Groupe SOS

MEDEF

Région de France

Union Nationale Interfédérale des Oeuvres et Organismes Privés Sanitaires et Sociaux

Périmètre du thème :

- Intérêt de nouveaux indicateurs de richesse alternatifs au seul PIB, comme référence pour les politiques publiques.
- Sortie des dépenses « d'investissement vert » du calcul des déficits publics
- Etude d'impact pour les lois et les politiques sur :
 - Les 10% les plus pauvres
 - Les Objectifs de Développement Durable

Principaux enjeux

Etude d'impact :

- Imposer la prise en compte des impacts sur l'environnement (notamment en cohérence avec les propositions du GIEC) et sur les populations les plus fragiles de toutes nouvelles lois ou politiques publiques.

Investissements verts :

- Combler le déficit d'investissements verts publics aujourd'hui estimé plusieurs dizaines de milliards d'euros et par là-même l'investissement privé.

Indicateurs :

- Nécessité de disposer de nouveaux indicateurs au-delà des seuls indicateurs de richesse économique pour éclairer la décision publique. Si les acteurs publics se sont déjà saisis de cette question, il faut uniformiser et imposer plus massivement ces indicateurs et leur prise en compte effective dans les décisions.

Principales propositions

1. Enrichir les études d'impact par l'intégration des facteurs sociaux et environnementaux

Points de consensus :

- Accord sur l'intérêt et le maintien des études d'impact des textes législatifs en y intégrant une analyse systématique :
 - de l'impact social des mesures proposées en focalisant l'impact sur la population des 10% les plus pauvres

- de l'impact environnemental en cohérence notamment avec la trajectoire bas carbone.

- Un point d'attention est relevé sur la nécessité d'interroger ces impacts de modifications substantielles des mesures proposées (par exemple lors d'amendements).

Points de dissensus :

- Pas de points de dissensus relevés en séance.

2. Créer de nouveaux indicateurs de richesse

Points de consensus :

- Il existe de nombreux travaux sur les nouveaux indicateurs de développement à partir desquels s'inspirer pour améliorer la mesure de l'impact des politiques publiques (il est mentionné notamment le rapport Stiglitz).
- En matière sociale, au-delà du seuil financier de pauvreté, il conviendrait de compléter l'évaluation des impacts par des critères d'accessibilité au logement, au service de santé, à l'éducation et à la culture pour les populations les plus fragiles.
- En matière d'objectifs environnementaux, plusieurs exemples sont cités, notamment le respect du budget carbone, la valorisation de la qualité des sols et mesure de la préservation du milieu naturel,...).
- Une attention particulière est portée sur la comparabilité des indicateurs.

Points de dissensus :

- Au-delà des indicateurs, il est évoqué une possibilité de notation citoyenne de l'action publique, mais dont la fiabilité et la représentativité resterait à démontrer

3. Sortir les investissements verts du calcul du déficit de l'Etat

Points de consensus :

- Si l'opportunité est partagée, la faisabilité semble plus difficile à mettre en œuvre, notamment compte-tenu de la nécessité de dialoguer avec l'Union Européenne.

4. Sortir les dépenses de fonctionnement « vertes » du déficit des collectivités territoriales

Points de dissensus :

- Débat autour de l'opportunité de ce cas d'exception dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales (exemple du recrutement d'un agent en charge du tri des déchets).

Conférence Nationale Thématique
« Organisation de l'Etat »
13 mars 2019

Fiche de restitution du thème :
Renforcer la proximité et l'accessibilité des services publics et des
services au public

Rapporteur : **John BILLARD** (Association des Maires Ruraux de France)

Animateur : **Hélène GARNER** (France Stratégie)

Secrétaire de séance : **Sarah NOUGAOUI** (Eurogroup Consulting)

Participants :

Organisations (par ordre alphabétique)

Association des Maires de France

Association des Maires Ruraux de France

Familles Rurales

Fédération des Usagers de la Bicyclette

FNSEA

Réseau Action Climat

Union des Entreprises de Proximité

Union Nationale des Centres Communaux d'Action Sociale

Thème :

Le groupe souhaite redéfinir la thématique, la proposition du groupe : « Renforcer la proximité et l'accessibilité des services publics et des services au public ».

Le groupe choisit d'ajouter la notion de « services au public ».

Le groupe choisit de parler de proximité et d'accessibilité dans ce thème et pas uniquement d'accessibilité.

Principaux enjeux

Points de consensus :

Fournir à tous les citoyens le même accès aux services et notamment aux services publics.

1. Un recul des services publics et des services au public

Constat :

- Un problème de maillage territorial, d'abandon de certains territoires.
- Une inégalité d'accès aux services publics alors même que la contribution des citoyens est égale dans tous les territoires.
- Une problématique forte d'accès aux soins dans certains territoires (médecine générale et hôpitaux). Les dispositifs d'incitation existants semblent inefficaces.
- Un manque d'accès à l'alimentation de première nécessité dans certains centres bourgs. L'état doit aider au maintien des commerces de proximité dans tous les territoires.
- La proximité des services régaliens est un enjeu fort et notamment la proximité des services de sécurité qui est un problème important dans certains territoires.

Conséquences :

- Le recul des services et notamment des services publics dans certains territoires entraîne un isolement de certains citoyens et engendre une perte de lien social et parfois un sentiment de déclassement pour certains citoyens.
- Le manque d'accès aux services dans les territoires ruraux freine les citoyens pour partir s'installer dans ces territoires alors même que certains souhaiteraient le faire.

- Pour le groupe, il y a un enjeu fort de dynamisme et notamment de dynamisme économique pour les territoires.

2. Une dématérialisation des services publics mal accompagnée ou pas assez accompagnée

Pour le groupe, la dématérialisation est une solution pour une partie des citoyens mais il faut garantir l'accessibilité des services publics pour tous.

Constat :

- Un phénomène de dématérialisation des services publics en cours alors même qu'il reste une partie des citoyens qui n'ont pas accès à un réseau numérique performant et/ou qui ne maîtrisent pas les outils informatiques. Très souvent, il s'agit déjà des publics les plus fragiles qui sont encore davantage mis en difficulté par cette dématérialisation des services publics.
- Un accompagnement au changement qui est encore insuffisant.
- Un problème d'accès à Internet dans certains territoires.
- Un problème de formation de tous les citoyens aux outils informatiques.

Principales propositions

1. Etablir un moratoire sur la fermeture des services publics

Points de consensus :

Pour le groupe, un moratoire doit être mis en place sur la fermeture des services publics : sécurité, santé, éducation.

2. Garantir un socle commun de services à tous les citoyens sur tous les territoires

Points de consensus :

Pour le groupe, il y a un enjeu de savoir ce qu'est un service structurant pour les citoyens.

Quels sont les services essentiels pour tous les citoyens que l'état doit garantir dans tous les territoires ? Pour définir ces services structurants il est nécessaire de partir des besoins des citoyens : soins, éducations, mobilité écologique, sécurité, alimentation, numérique.

Pour le groupe, il faut fixer une règle indiquant la distance maximum/temps maximum d'accès aux différents services publics.

La règle devra être la même dans tout le territoire français.

Pour le groupe, il est nécessaire de mettre en place un système de péréquation entre les

territoires.

Dans l'attente de la mise en place de cette règle, la fermeture des services dans les territoires devra être arrêtée (cf. proposition 1).

Pour le groupe, il y a un enjeu fort de définir ce qui dépend de l'état et ce qui dépend des collectivités territoriales.

Points de dissensus :

Pour certains, la mairie doit être le portail d'entrée des services publics. Pour d'autres, il faut définir différents lieux d'accueil et la mairie en est un.

3. Mettre en place des mesures contraignantes pour assurer l'égalité d'accès aux services (notamment aux soins)

Points de consensus :

Face aux limites des mesures incitatives, mettre en place des mesures contraignantes pour assurer l'égalité d'accès aux services et notamment aux services de santé dans tous les territoires (médecine générale et hôpitaux).

4. Garantir un accompagnement à la dématérialisation des services publics

Points de consensus :

Prérequis : Lorsqu'un service est dématérialisé, il faut qu'au préalable la couverture internet soit assurée et que l'accompagnement nécessaire des populations soit mis en place.

Pour les services déjà dématérialisés sans que les prérequis ci-dessus ne soient effectifs, il est nécessaire de remettre en place des services physiques.

Conférence Nationale Thématique
« Organisation de l'Etat »
13 mars 2019

Fiche de restitution du thème :
Renforcer l'accessibilité des services publics, renforcer les services
publics de proximité

Rapporteur : **Gilles EPALE** (Ligue de l'enseignement)

Animateur : **Gilles BON-MAURY** (France Stratégie)

Secrétaire de séance : **Fanny CHAUVEAU** (Eurogroup Consulting)

Participants :

Assemblée Des Communautés de France

Association des Maires Ruraux de France

Association des Petites Villes de France

CFDT

Confédération Française des Travailleurs Chrétiens

Fédération Nationale des Associations de l'Aide Familiale Populaire
Confédération Syndicale des Familles

Fédération Syndicale Unitaire

Pacte Civique

Ligue de l'enseignement

MEDEF

Union Nationale des Syndicats Autonomes

Thème :

Renforcer l'accessibilité des services publics, renforcer les services publics de proximité

Principaux enjeux

Points de consensus :

Les participants ont débattu la définition des « services publics ». Ils proposent de partir de ce que demandent les citoyens, de ce que vivent les gens. Le service public comprend les services rendus par l'Etat, les collectivités ou les organismes sociaux (ex : CAF, caisses de retraite, etc.), les associations mais aussi par les délégations de service public.

La notion de service public s'appuie sur celle d'intérêt général. Il apparaît nécessaire de répondre à la question des missions d'intérêt général indispensables et du socle minimum de service public dans un territoire.

Le schéma départemental d'accessibilité aux services publics vise à y répondre. Le lien entre le service public et l'intérêt général se poursuit autour de nouveaux sujets, comme par exemple l'environnement. Les participants évoquent la notion de bien commun. Le Grand débat national doit aussi servir à redéfinir ce qui relève d'une responsabilité collective.

Tout dépend du territoire, mais un consensus se dégage pour distinguer les principaux piliers d'un socle minimal de services publics : santé, accompagnement social, sécurité, mobilité, éducation, numérique (infrastructure et service public numérique).

La tendance à concentrer tous les services publics dans les métropoles est facteur d'inégalités. Les participants posent les questions : Quel socle minimum de services sur quel périmètre géographique ? Quelle est la bonne distance ?

On peut distinguer entre un besoin « simple » (ex : informations sur le montant des prestations) à traiter au plus proche des citoyens, et un besoin complexe éventuellement traité à un niveau plus éloigné.

La « bonne » distance est très dépendante du réseau routier ou ferroviaire, et de la couverture numérique du territoire : il revient à chaque territoire de dessiner sa propre proximité, dans un schéma cohérent (dépendances et liens avec d'autres territoires).

Principales propositions

1. Regrouper un certain nombre de services existants

Points de consensus :

Le débat s'est poursuivi à propos des initiatives engagées autour du rassemblement, dans un même lieu, de différents services publics.

- **L'extension des solutions de proximité (Maisons de service au public - MSAP, unités mobiles, etc.) sur le territoire permettrait d'assurer un maillage assez fin pour que l'utilisateur soit plus proche de ses services publics.**
- Tout n'est pas résolu avec les MSAP et la distance à laquelle elles se situent. Ces MSAP regroupent beaucoup de services mais avec une certaine fragilité (le niveau d'expertise des agents est assez variable). **Il faut éviter de proposer des services publics dégradés dans les territoires isolés.** L'ouverture d'une MSAP ne doit pas justifier la fermeture de services publics. **La solution doit être construite dans les territoires,** et l'Etat doit s'engager davantage sur les solutions portées par les territoires.
- Les **PIMMS** (points d'information et de médiation multiservice) apportent des services supplémentaires en matière d'accompagnement dans l'accès aux droits.

2. Co décider de l'implantation des services publics

Points de consensus :

Les participants dressent le constat de la multiplicité des schémas d'aménagement du territoire, parfois sans cohérence, avec des responsabilités différentes (région, ARS, etc.).

Propositions :

- Organiser des états généraux de l'accès aux services publics, pour **dresser un diagnostic et formuler des propositions selon le territoire. La réflexion doit venir du territoire, en s'appuyant sur les lieux de dialogue organisés, et en impliquant les usagers et les agents.** Pour cela, il pourrait être pertinent de **reprendre la méthode du Grand débat national** pour définir, au plan local, la répartition des services publics.
- Pour mutualiser ce qui existe, faire valoir les dynamiques communes et faire travailler ensemble les acteurs (élus, fonctionnaires, citoyens), il convient de travailler **à des lieux institutionnels où les acteurs se retrouvent sur les services publics, leur emplacement, leur fonctionnement.**
- **Faire évoluer les schémas départementaux** d'accès aux services publics (SDASP) pour qu'ils fixent le socle minimum, sur des périmètres donnés, avec l'ensemble des acteurs, en co construction, et l'engagement de l'Etat. Ils devraient devenir **un**

contrat de nouvelle génération, sans enfermer les territoires dans un carcan national. Il importe de laisser une liberté d'action aux territoires, libres de s'organiser, notamment autour des compétences de chaque collectivité (région, département, EPCI, commune...).

- **Faire en sorte que l'accessibilité et la proximité ne soient pas uniquement portées par les collectivités territoriales.** Si chaque territoire donne ses propres critères, des inégalités apparaîtront à l'échelle nationale. Il convient de maintenir le rôle de l'Etat pour définir les orientations nationales, et opérer un rééquilibrage en réponse aux inégalités territoriales de fait. Dans le même temps, les libertés territoriales doivent être maintenues.
- **Envisager les services publics avec une approche territoriale**, et associer les acteurs locaux (élus, corps intermédiaires). **Les grands services publics d'Etat se sont en effet construits avec une matrice très nationale.** Il faut aussi réintroduire la notion d'espace (et ne pas prendre uniquement en compte le facteur démographique).
- **Refaire de la commune un guichet d'accès au service public.** Le bloc communal est le premier sollicité par les citoyens

3. Lutte contre la fracture numérique

Points de consensus :

Propositions :

- **Multiplier les initiatives de conseil et d'accompagnement pour permettre aux citoyens d'accéder à leurs droits, dans le contexte de la dématérialisation croissante des services publics et d'inégalités en matière d'équipement informatique et numérique.** Les participants ont insisté sur le vrai besoin d'accompagnement de certains citoyens.

4. Protéger l'accès aux soins

Points de consensus :

Les mesures incitatives mises en œuvre jusqu'à présent pour lutter contre les déserts médicaux n'ont pas fonctionné et créent une concurrence entre les territoires. Elles ne favorisent pas une répartition équilibrée des médecins sur le territoire.

Un participant souligne par ailleurs qu'il convient de traiter conjointement les questions de **l'accompagnement social** (personne âgée, isolée, malade... : souvent un cumul) et de la santé, au niveau du territoire, au gré de réalités concrètes sur le service à rendre aux habitants.

Points de dissensus :

- L'idée d'une expérimentation d'une régulation de l'installation de médecins dans

les territoires est proposée par une majorité de participants. Le groupe est partagé entre mesure incitative et régulations.

Conférence Nationale Thématique
« Organisation de l'Etat et des services publics »
13 mars 2019

Fiche de restitution du thème :
Donner aux territoires les moyens d'agir pour la transition écologique
& créer un service public de la rénovation et de la performance
énergétiques

Rapporteur : **Sandrine BELIER** (Humanité et Biodiversité) ; **Jocelyne CABANAL** (CFDT)

Animateur : **Gautier MAIGNE** (France Stratégie)

Secrétaire de séance : **Pauline BOUQUART** (Eurogroup Consulting)

Participants :

Assemblée des Communautés de France

CFDT

Comité pour les relations Nationales et internationales des Associations de Jeunesse et d'Education Populaire

France Nature Environnement

Humanité et Biodiversité

Mouvement associatif

Secours Catholique

Union Des Employeurs de l'Economie Sociale et Solidaire

WWF

Thème :

Donner aux territoires les moyens d'agir pour la transition écologique et créer un service public de la rénovation et de la performance énergétiques.

Principaux enjeux

Points de consensus :

- Constat : il existe un décalage entre les moyens alloués aux territoires et les besoins d'accélérer les politiques de transition écologique.
- Outiller les territoires pour mettre en œuvre des politiques concrètes de transition écologique ;
- Concilier les objectifs sociaux et environnementaux et développer la transversalité entre les thématiques sociales et environnementales :
- Prioriser les politiques à bénéfice social et environnemental ;
- Renforcer les actions de lutte contre la perte de la biodiversité ;
- Développer la transversalité entre la santé et l'alimentation ainsi que des actions en faveur de la cohésion sociale ;
- Les impacts territoriaux et sociaux des territoires ne sont pas assez pensés aujourd'hui ;
- Les règles relatives aux finances locales (dotations, fiscalité, comptabilité) ne sont pas assez incitatives aux comportements vertueux en matière de transition écologique ;
- Développer un modèle économique favorisant la valorisation de la biodiversité

Principales propositions

1. Créer une dotation climat, énergie et biodiversité pour la transition écologique

Points de consensus :

- Cette dotation serait attribuée aux collectivités territoriales sur la base d'un engagement contractuel pour répondre à des objectifs liés aux thématiques de transport, d'habitat, ... Elle serait financée par le biais de la contribution climat énergie (CCE) sur une période de moyen terme (5-6 ans).

- A destination des collectivités à compétence opérationnelle, cette dotation doit permettre d'adapter les moyens aux engagements nationaux de fléchage opéré à l'échelle régionale et des intercommunalités.

2. Anticiper les impacts sociaux de la transition et s'assurer de la mise en œuvre d'un volet social pour une transition écologique

Points de consensus :

- Evaluer en amont les impacts sociaux de la transition écologique sur les territoires ;
- Favoriser les actions liées à la solidarité et à l'emploi ;
- Renforcer la dimension sociale de la transition : développer les contrats de transition écologique (CTE) afin qu'ils couvrent davantage de territoires ;
- Assurer une complémentarité dans les aides et les interventions à la fois nationales, régionales et territoriales et développer des métiers pour accompagner cette transition à deux niveaux sur des thématiques locales de mobilité, d'accès à une alimentation de qualité et durable, d'économie d'énergie dans une logique participative et inclusive.

3. Mettre en œuvre un service public de la rénovation et de la performance énergétiques

Points de consensus :

Contexte : le service public de la rénovation et de la performance énergétique a été prévu par la loi sur la transition énergétique en 2015. Sa mise en œuvre effective viserait à :

- Compléter les dispositifs mis en œuvre aujourd'hui sur le plan territorial ;
- Financer et mettre en œuvre le programme de rénovation thermique des bâtiments par l'augmentation du financement public ;
- Créer un guichet unique au plan local afin d'accompagner les acteurs dans l'habitat (notamment propriétaires en situation de pauvreté) ;
- Mobiliser le secteur bancaire et l'ingénierie de projet dans cette démarche ;
- Prévoir des mécanismes de tiers-financement.

4. Donner les moyens aux territoires en réorientant les financements et les règles fiscales et comptables pour favoriser la préservation de la nature et de la biodiversité (lutter contre l'artificialisation)

Conférence Nationale Thématique
« Organisation de l'Etat et des Services Publics »
13 mars 2019

Fiche de restitution du thème :
**Poursuivre la décentralisation & Déconcentrer davantage
l'administration de l'Etat**

Rapporteur : **David CAUSSE** (Groupe SOS)

Animatrice : **Aurélie SIMARD** (Eurogroup Consulting)

Secrétaire de séance : **Jean COLARD** (France Stratégie)

Participants :

Assemblée des Départements de France

ATD Quart Monde

FNSEA

Fondation Nicolas Hulot

France Urbaine

Groupe SOS

MEDEF

Régions de France

UNIOPSS

Thème :

- Le principe de subsidiarité et de délégation de compétences dans l'achèvement de la décentralisation
- L'intérêt de la différenciation des territoires et du droit à l'expérimentation
- La clarification des compétences et périmètres d'actions et la suppression des missions en doublon
- La déconcentration de l'Etat

Principaux enjeux

Comment achever la décentralisation ?

- Tous les participants s'accordent sur l'intérêt de la décentralisation pour avoir un service public plus efficient, plus transparent et plus lisible, plus équitable et plus adapté auprès de la population.
- En même temps, les participants s'accordent sur la nécessité de conserver un cadre de solidarité nationale et d'égalité territoriale garanti par l'Etat.
- Cette décentralisation doit également s'accompagner d'une déconcentration, voire d'une délocalisation des services et fonctions centrales de l'Etat.
- Une meilleure association et implication des citoyens dans l'élaboration et l'évaluation des politiques publiques

Principales propositions

1. Décentraliser davantage pour plus de proximité et d'efficacité

Points de consensus :

- Aller vers un acte 3 de la décentralisation avec plus de subsidiarité et de différenciation, pour une plus grande proximité avec une connaissance plus fine des territoires et des publics grâce à une action publique conduite à la bonne échelle (bassins de vie).
- Simplifier la répartition des compétences et des responsabilités. Il faut d'abord clarifier les rôles et responsabilités en supprimant les doublons de missions. Il faut

ensuite une plus grande transparence et de la pédagogie en apportant de la lisibilité sur le qui fait quoi. Il faut enfin accepter que la répartition des missions de soit pas nécessairement la même sur tous les territoires.

- Il faut viser une contractualisation sur des objectifs partagés entre les collectivités locales, en permettant des délégations de compétences soit entre elles, soit avec l'Etat. Pour chaque politique, les collectivités identifient un chef de file .
- Il faut donner l'autonomie fiscale aux collectivités territoriales et remettre à plat la fiscalité locale (exemple : mise à jour des valeurs locatives).
- Refondre la péréquation budgétaire entre Etat et collectivités territoriales et entre collectivités au travers d'une conférence de consensus.

Points de dissensus :

- La décentralisation va également avec une plus grande responsabilisation ayant des conséquences sur la démocratie locale et une éventuelle sanction par le suffrage direct selon le degré de maturité des EPCI.

2. Co-construire et évaluer les politiques publiques dans les territoires avec les citoyens, partenaires sociaux et associations :

Points de consensus :

- Développer notamment le rôle des conseils économiques et sociaux régionaux CESER.
- Dynamiser la construction et la mise en œuvre des politiques locales en généralisant les appels à propositions à l'image des Appels à Manifestation d'Intérêts (AMI).
- Intégrer la pluralité des savoirs, notamment le savoir vécu qui doit être compris comme une compétence.
- Permettre d'organiser localement des délégations de compétences sur une dynamique de projet en associant les différents échelons territoriaux concernés et la société civile.

Points de dissensus :

- Pas d'accord trouvé sur l'opportunité d'associer plus largement la société civile pour apporter plus de lisibilité à l'action publique territoriale : les débats n'ont pas abouti sur la mise en place des moyens indispensables (financiers et humains notamment en termes d'expertise)

3. L'Etat doit finaliser les transferts de compétence et se recentrer sur ses missions stratégiques et régaliennes

Points de consensus :

- Il faut déconcentrer davantage les services de l'Etat en fournissant plus de capacités d'ingénierie et d'expertise aux Préfectures.
- Délocaliser aussi davantage d'administrations centrales parisiennes ou d'agences en Province
- Basculer d'une logique de norme sur les moyens à mettre en œuvre à une logique d'objectifs à atteindre
- Assurer une meilleure représentation des territoires et de la société civile dans les cabinets ministériels et la haute fonction publique.
- L'Etat doit laisser plus d'autonomie aux grandes collectivités territoriales et concentrer son accompagnement sur les plus petites collectivités, comme par exemple sur le contrôle de légalité.